

08 janvier 2014

PROVINCE DE  
QUÉBEC  
VILLE DE THURSO

SÉANCE GÉNÉRALE tenue à l'Hôtel de Ville, mercredi le 08 janvier 2014 à dix-neuf heures, à laquelle sont présents :

SON Honneur le Maire, Monsieur Benoît Lauzon et les Conseillers suivants :

Léonard Raby, Jean Lanthier, Jason Carrière, René Ouellet, Hélène Laprade, Carol Danis.

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil, le Secrétaire-trésorier et Directeur général Mario Boyer et l'Adjoint au directeur et responsable des loisirs Hugo Blais sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal.
4. Adoption des comptes.
5. Parole au public.
6. Lecture de la correspondance :
  - a) Dépôt du rapport financier au 2013-12-31.
7. Avis de motion / Règlements :
  - a) Adoption du Règlement no 01-2014 : Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser la construction domiciliaire dans le secteur de la rue Guy Lafleur et pour accorder une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant en résulter (2014) ;
  - b) Adoption du Règlement no 02-2013 : Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser la construction domiciliaire dans le secteur nord de la municipalité et pour accorder une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant en résulter (2014 : dernière année).
8. Commission Administrative :
  - a) Rôle de perception taxes foncières ;
  - b) Adhésions à UMQ – CRM – FQM : municipalité ;
  - c) Adhésions à COMAQ – ADMQ : directeur gén. et adjoint au dir. ;
  - d) Adhésion à AQLPA : municipalité.
9. Commission de Sécurité :
  - a) Adhésion à ACSIQ : chef pompier ;
  - b) Retrait regroupement achat UMQ.
10. Commission des Travaux publics :
  - a) Adhésion à APOM.
11. Commission de l'Urbanisme et de l'Environnement :
  - a) Adhésions à A.Q.U. – COMBEQ.
12. Commission de l'Aménagement et de l'Embellissement du territoire.
13. Commission des Loisirs, des arts et de la Culture :
  - a) Adhésion à AQAIRS : responsable des loisirs ;
  - b) Concours Noël en lumières et Père Noël mystère ;

08 janvier 2014

- c) Vélo : Jours J-BMR (3).
- 14. Rapport du maire.
- 15. Nouvel Avis de Motion.
- 16. Divers :
  - a) Signatures entente – entreposage neige ;
  - b) Demande appui MRC Papineau – gaz naturel ;
  - c) Excavation Loiselle – site carrière ;
  - d) CSCV – eaux pluviales ;
  - e) Projet Office municipal d’habitation de Thuroso.
- 17. Parole au public.
- 18. Levée de l’assemblée.

Rés. : 2014-01-001

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

ET RÉSOLU :

QUE l’ordre du jour, déposé par Monsieur le Maire, soit et est par les présentes adopté.

Adopté à l’unanimité.

Rés. : 2014-01-002

CONSIDÉRANT que des copies des procès-verbaux de la séance spéciale du 16 décembre 2013 et de la séance générale du 16 décembre 2013 ont été remises à chaque membre du Conseil à l’intérieur du délai prévu à l’article 333 de la Loi sur les Cités et Villes, le secrétaire-trésorier est dispensé d’en faire la lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

QUE les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues le 16 décembre 2013 soient approuvés.

Adopté à l’unanimité.

Rés. : 2014-01-003

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE,

D’approuver la liste des comptes ci-après :

et d’autoriser le secrétaire-trésorier de la Ville à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Chèques des élus et employés pour la période du 2013-11-24 au 2013-12-21 totalisant 47 158.79 \$ ;

08 janvier 2014

Chèques pour comptes à payer pour la période du 2013-12-17 au 2013-12-31 totalisant 23 418.18 \$ (No : 40184 à No : 40201) ;

Prélèvements pour la période se terminant le 2013-12-31 totalisant 27 076.41 \$ (No : 936 à No : 955) ;

Dépôts directs pour la période se terminant le 2013-12-31 totalisant 42 022.76 \$ (No : 93 à No : 94).

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-01-004

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement no 01-2014 : Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser la construction domiciliaire dans le secteur de la rue Guy Lafleur et pour accorder une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant en résulter (2014)* soit et est par les présentes adopté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-01-005

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement no 02-2014 : Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser la construction domiciliaire dans le secteur nord de la municipalité et pour accorder une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant en résulter (2014 : dernière année)* soit et est par les présentes adopté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-01-006

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à confectionner le rôle de perception comprenant toutes les taxes foncières générales alors imposées pour l'année 2014 ;

QU'il soit, de plus, autorisé à transmettre par la poste à toutes personnes ou industries, sociétés et autres, inscrites au rôle de perception une demande de paiement de taxes ;

08 janvier 2014

QU'un avis public soit donné à cet effet annonçant que le rôle général de perception est déposé au bureau de la municipalité et qu'il procèdera à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-01-007

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS,

APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'adhésion en 2014 de la municipalité aux organismes suivants :

- |   |                     |
|---|---------------------|
| • Union des Municipalités du Québec (UMQ)       | 1 268.88 \$ + taxes |
| • Centre de Ressources Municipales (CRM)        | 3 120.00 \$ + taxes |
| • Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) | 2 063.05 \$ + taxes |

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-01-008

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'adhésion de M. Mario Boyer, secrétaire-trésorier & directeur général, et M. Hugo Blais, adjoint au directeur, aux associations ci-dessous pour l'année 2014 :

- |   |   |
|---|---|
| • C.O.M.A.Q. :<br>(Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec) ; | \$ 445 + taxes / chacun   |
| • A.D.M.Q. :<br>(Association des Directeurs municipaux du Québec).          | \$ 407 + taxes / 1 <sup>er</sup><br>\$ 387 + taxes / 2 <sup>e</sup> |

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-01-009

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS,

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'adhésion annuelle de la municipalité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), au coût de 100 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

08 janvier 2014

Rés. : 2014-01-010

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'adhésion de M. Jacques Legault, chef pompier, à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour l'année 2014 au coût de 230 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-01-011

CONSIDÉRANT la résolution # 2013-11-537 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 18 novembre 2013 concernant l'appel d'offre pour l'achat regroupé d'équipements de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT la conjoncture économique locale actuelle :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso avise l'UMQ de son intention de ne pas participer au regroupement d'achat de l'UMQ pour les équipements de sécurité incendie.

QUE le Conseil municipal rescinde sa résolution # 2013-11-537.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-01-012

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'adhésion en 2014 de M. Richard Prévost, contremaître, à l'Association des Professionnels à l'Outilage Municipal (APOM), au montant de 105 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-01-013

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER  
ET RÉSOLU :

08 janvier 2014

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'adhésion de l'inspecteur en bâtiment et en environnement aux associations suivantes pour l'année 2014 :

- A.Q.U. 135 \$ + taxes  
(Association québécoise d'urbanisme)
- COMBEQ 290 \$ + taxes  
(Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec)

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-01-014

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'adhésion de M. Hugo Blais, adjoint au directeur et responsable des loisirs, à l'*Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives* (A.Q.A.I.R.S.) pour l'année 2014 au coût de 195 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-01-015

CONSIDÉRANT les concours « Noël en lumière » et « Père Noël mystère », édition 2013/2014 ;

CONSIDÉRANT que les gagnants sont déterminés par tirage au sort :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER,

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso remercie et félicite tous les résident(e)s pour la qualité et la quantité de décorations.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso remercie notre Père Noël mystère, Monsieur Benoit Huberdeau, pour sa coopération et son implication à ce concours.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso remette un prix (bon d'achat) à chacun des gagnants(es) suivants(es) :

Concours « Noël en lumières » : bon d'achat de 75 \$ :

- Mme Monique Potvin 279 Bellefeuille
- Mme Marguerite Piché-Delisle 37 Galipeau
- Mme Nicole Giroux 146-4 Alexandre
- Mme Carole Paquette 146-8 Alexandre
- M. Daniel Lafleur 351 Desaulnac

08 janvier 2014

- |                         |                    |
|-------------------------|--------------------|
| • Mme Pierrette Lafleur | 121 Bourget        |
| • Mme Chantal Bourgon   | 241 Lajeunesse     |
| • Mme Anick Maheu       | 85 Portelance      |
| • Mme Lise St-Denis     | 258 Hôtel-de-ville |
| • Mme Lyne Mayrand      | 135 Chartrand      |

Concours « Père Noël mystère » : bon d'achat de 100 \$ :

- |                     |             |
|---------------------|-------------|
| • M. Martin Prévost | 154 St-Jean |
|---------------------|-------------|

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-01-016

ATTENDU QUE dans le cadre de l'évènement « Jours J – BMR », qui est un tour de vélo circulant sur notre territoire, la Ville de Thuro doit mandater une personne pour signer l'entente de participation audit évènement :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro mandate M. Hugo Blais, adjoint au directeur et responsable des loisirs, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de participation à l'évènement « Jours J – BMR », soit l'organisation de l'édition du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-01-017

ATTENDU QUE dans le cadre de l'évènement « Jours J – BMR » la Ville de Thuro doit autoriser une demande de permis d'évènement au Ministère des Transports afin de permettre le passage des vélos pour ledit évènement sur notre territoire :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER,

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro autorise M. Mario Legault, responsable de l'évènement « Jours J – BMR » à faire une demande de permis d'évènement au Ministère des Transports afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-01-018

ATTENDU QUE dans le cadre de l'évènement « Jours J – BMR », la Ville de Thuro doit autoriser l'affichage pour faire la promotion dudit évènement durant 30 jours :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER,

08 janvier 2014

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise M. Mario Legault, responsable de l'évènement « Jours J – BMR » à afficher pour une durée de trente (30) jours, sur notre territoire pour l'édition du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2014, tout en respectant les normes d'affichage de notre règlement de zonage en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-01-019

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise Messieurs Benoît Lauzon, maire, et Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso une entente relative à l'entreposage de la neige sur le lot 4 653 273.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-01-020

CONSIDÉRANT le projet de prolongement du réseau de la conduite de gaz naturel par Gazifère vers l'usine de Fortress Cellulose Spécialisée ;

CONSIDÉRANT que le projet a été présenté à la Régie de l'énergie en 2013 ;

CONSIDÉRANT que le projet a été reconsidéré par la Régie qui demande maintenant à « Fortress » l'émission d'une lettre de crédit de 5.6 M\$ qui leur sera relâché graduellement sur une période de 8 ans en fonction de leur consommation ;

CONSIDÉRANT que « Fortress » doit s'impliquer financièrement pour un investissement qui sera disponible pour l'ensemble de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le projet initial était de favoriser le développement économique de la région ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau fera l'acquisition de terrains sur le territoire de la Ville de Thurso afin d'y implanter un parc industriel régional lourd ;

CONSIDÉRANT que l'approvisionnement en gaz naturel est une condition essentielle pour le développement du parc industriel lourd de Papineau ;

CONSIDÉRANT que le parc industriel regroupe les municipalités de la MRC de Papineau ;

08 janvier 2014

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités de la MRC de Papineau aura des retombées économiques de ce parc ;

CONSIDÉRANT les efforts du Gouvernement du Québec sur la réduction des gaz à effet de serre et que ce projet permet d'éliminer la consommation annuelle de plus de 12 milliers de litres de mazout ;

CONSIDÉRANT que Fortress Cellulose Spécialisée devient un consommateur important qui garantit la rentabilité du prolongement de la conduite de gaz naturel ;

CONSIDÉRANT que Fortress Cellulose Spécialisée assume donc dans la situation actuelle l'ensemble des coûts et des risques de ce projet et qu'en plus elle devra investir 1.1 M\$ additionnel pour la conversion de ses équipements :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande à Monsieur Stéphane Bergeron, ministre responsable de l'Outaouais, son appui au projet de prolongement de la conduite de gaz naturel et pour que la lettre de crédit de 5.6 M\$ soit fournie par le Gouvernement du Québec afin de garantir une richesse économique à notre région et une vitalité à l'usine Fortress Cellulose Spécialisée par un meilleur contrôle de ses coûts d'exploitation.

QU'une demande d'appui soit faite auprès de la MRC de Papineau.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-01-021

CONSIDÉRANT la lettre de *Excavation Loiselle inc.* reçue le 20 décembre 2013 concernant l'état des travaux au site d'entreposage situé sur la route 317 ;

CONSIDÉRANT la correspondance de la CPTAQ du 4 novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT l'illégalité du site et les possibles mesures nécessaires par la CPTAQ :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE,

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande à *Excavation Loiselle inc.* de faire une demande de modification de la date de l'autorisation du site d'entreposage par la CPTAQ et de signer une prolongation du bail actuel avec la Ville de Thurso.

08 janvier 2014

QUE copie de la présente soit expédiée à la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-01-022

CONSIDÉRANT la résolution # 2013-11-526 concernant la gestion des eaux pluviales des immeubles de la CSCV sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la rencontre entre les représentants de la CSCV et de la Ville de Thurso ;

CONSIDÉRANT les engagements de la CSCV inscrits au courriel de Monsieur Brière, coordonnateur du Service des ressources matérielles :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET,

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso juge les engagements adéquats et satisfaisants de la CSCV inscrits au courriel de Monsieur Brière du 20 décembre 2013 et rescinde sa résolution # 2013-11-526.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-01-023

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation de Thurso désire présenter un projet de 36 logements pour personnes âgées autonomes à la Société d'Habitation du Québec dans le cadre du programme Accès-Logis (Volet I) ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE suivant la demande de l'Office Municipal d'Habitation de Thurso, **si le projet reçoit un engagement définitif de la Société d'Habitation du Québec :**

EN CONSÉQUENCE,

La municipalité accepte de verser une subvention équivalente aux taxes foncières pour une période de 35 ans.

La municipalité s'engage à adopter un règlement complémentaire pour sa contribution du milieu pour la réalisation du projet dans le cadre du programme Accès-Logis tel que demandé par la Société d'Habitation du Québec.

08 janvier 2014

La municipalité accepte de subventionner 10 % du supplément au loyer et ce, pour une période de 5 ans pour un maximum de 18 logements comme exigé par la Société d'Habitation du Québec dans le programme Accès-Logis.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-01-024

MONSIEUR LÉONARD RABY PROPOSE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS,

QUE la présente séance soit levée à 20 heures.

Adopté à l'unanimité.

---

(signé)  
Benoît Lauzon, Maire

---

(signé)  
Mario Boyer, Sec.-trés.